

Bien utiliser un répulsif cutané

→ Les répulsifs constituent une mesure de protection chimique complémentaire contre les piqûres par rapport aux mesures comportementales et environnementales qu'il faut privilégier : tenue vestimentaire, utilisation de moustiquaire, et entretien péri-domiciliaire contre les gîtes larvaires.

→ Ils ne doivent pas être appliqués ou pulvérisés directement sur le visage, mais d'abord sur les mains, puis être étalés. Lavez-vous bien les mains après application.

→ Vigilance : Ces produits ne doivent pas être ingérés (attention aux enfants), ni appliqués sur les muqueuses ou sur des lésions cutanées.

→ Renouveler l'application après la baignade ou après la pratique d'un sport intensif.

→ L'application de la crème solaire doit se faire 20 minutes avant l'application du répulsif.

→ Femmes enceintes ou allaitantes :

- Limiter les périodes d'exposition aux moustiques et privilégier les moyens physiques de protection (sieste ou allaitement sous moustiquaire...).
- Sous certaines conditions, certains répulsifs peuvent être utilisés. Penser à se laver les mains après application (avant la mise au sein notamment).

→ Préférez chez les bébés les moustiquaires de berceau et les vêtements couvrants (si possible imprégnés), plutôt que les répulsifs cutanés.

A savoir

→ L'excipient associé aux molécules répulsives DEET ou IR3535 peut altérer les lentilles de contact et les fibres plastiques (Montures de lunettes, bracelets...)

En région PACA : vigilance particulière vis-à-vis du moustique tigre !



CDC, James Gathany

Ce moustique (*Aedes albopictus*) est petit (4mm) d'aspect général noir, avec des articulations blanches. Il présente la particularité de piquer le jour. Il est installé dans la région depuis 2004.

Il peut transmettre des maladies sévères comme la dengue ou le chikungunya.

Pour votre confort et votre santé, il est recommandé de vous protéger de la piqûre de ce moustique.

Où trouver plus d'informations ?
<http://www.albopictus13.org>
<http://albopictus06.org>
<http://www.ars.paca.sante.fr>
<http://inpes.sante.fr>

Protection anti-moustiques



Quelques rappels et conseils



*Références :

- BEH-Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire, recommandations sanitaires pour les voyageurs, 2012, InVS, 20-21, 29 Mai 2012.
- Protection personnelle anti-vectorielle ou protection contre les insectes piqueurs et les tiques (SMV et SFP).
- Guide relatif aux modalités de mise en œuvre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue, Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.